



A Carcassonne, le 21 avril 2020

CTSD

Déclaration interfédérale audoise

Personnels, parents d'élèves, élèves tiennent à vous faire part de la grande inquiétude suscitée par les annonces du président de la République sur la réouverture progressive des écoles et établissements scolaires à partir du 11 mai.

Tout le monde souhaiterait pouvoir reprendre l'école et sortir d'une situation où l'ensemble des élèves subissent les conséquences de la crise et où les inégalités scolaires se creusent.

Mais l'enjeu paraît démesuré : comment éviter une nouvelle flambée épidémique quand près de 900.000 professeurs et 12 millions d'élèves seront rassemblés en classe ?

Les conditions seront-elles réunies à compter du 11 mai ?

En prolongeant, au-delà de cette date, la fermeture des cafés, restaurants, lieux de culture, etc., le Président de la République a lui-même anticipé le maintien d'une situation de risque sanitaire nécessitant la poursuite de la plus grande vigilance.

Les écoles sont des lieux de transmission forts du COVID 19 et les enfants sont des vecteurs de la maladie.

Nous demandons à ce que les préconisations sanitaires, pour la protection optimale de toutes et tous soient strictement respectées. Ce sont des conditions sine qua non à la reprise.

En tout état de cause, les éléments suivants nous semblent incontournables:

-la mise en place d'une politique massive de tests qui devra correspondre aux préconisations du conseil scientifique et de l'OMS;

-la désinfection des écoles, services et établissements scolaires qui ont été fréquentés pendant la période de confinement avec des dotations en matériel spécifique (équipements, masques...) et une protection adaptée;

-la fourniture des matériels de protection (gel hydroalcoolique, gants et masques chirurgicaux ou FFP2) en quantité suffisante pour les agent-e-s et les élèves adaptés à la situation de travail de chacun;

-les personnels (qu'ils soient enseignants ou non, comme les AESH ou les ATSEM...) dont la santé ou la pathologie le nécessite doivent bénéficier des mesures d'éloignement du travail et avoir un suivi médical tel que prévu par le décret 82-453 modifié;

-les élèves dont la santé ou la pathologie le nécessite, et celles et ceux dont les parents souffrent de grandes pathologies, doivent pouvoir être exemptés du retour en présentiel;

-des consignes claires, afin de ne pas faire porter la responsabilité de choisir telle ou telle organisation, aux équipes des écoles et des établissements, tant du point de vue du respect des règles sanitaires que du signalement de suspicion de développement de la maladie chez les élèves ou les adultes.

Si ces conditions n'étaient pas remplies, les risques encourus par les élèves, les personnels et la population devront conduire à différer l'ouverture des écoles et des établissements scolaires, prévue à partir du 11 mai. Il s'agit d'adopter un niveau de protection optimum pour garantir la santé des personnels et des élèves et pour ne pas créer de potentiels « clusters » scolaires qui relanceraient l'épidémie.

Depuis le 14 avril 2020, les organisations représentatives des personnels, des parents d'élèves n'ont pas été consultées dans notre département, malgré nos demandes réitérées à de nombreuses reprises.

Or, dans un tel contexte, le CHSCT-SD devrait être réuni régulièrement, pour jouer son rôle de protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des personnels et des usagers. C'est pourquoi il est urgent de tout mettre en œuvre pour que le CHSCT-SD de l'Aude puisse enfin jouer pleinement son rôle.

Nous avons formulé nos propositions, nos attentes pour que la reprise quand et là où elle aura lieu se passe dans des conditions optimales en termes de sécurité pour toutes et tous. Nous vous demandons de présenter vos propositions afin que nous puissions vous faire part de nos réactions, syndicats personnels Education Nationale et parents d'élèves.

Cela pourrait avoir lieu dans le cadre des instances de dialogue social : CHSCT-SD, CTSD, CDEN avant toute reprise éventuelle et avant la communication au grand public.

Enfin, après plusieurs semaines de fonctionnement, nous vous demandons de nous informer en toute transparence sur les dispositifs mis en œuvre dans les écoles ouvertes pour l'accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise. Sur ce sujet aussi, il semble indispensable et urgent que le CHSCT-SD soit saisi car, malheureusement, plusieurs exemples récents montrent que la contamination en leur sein est loin d'être exclue et qu'il convient là aussi de réfléchir aux conditions optimales de protections des élèves et des personnels.

Nous vous prions de croire, Madame la Directrice d'Académie et Madame la Préfète, en l'expression de nos salutations respectueuses.